

BUDGET ET LOI DE FINANCES Le sénateur a mesuré l'impact de ces mesures sur le Cantal lors d'une conférence de presse le 11 janvier.

Le poids des mesures pour le Cantal

Face au constat que, "depuis 1974, le budget de l'État est en déséquilibre", la réduction du déficit public (85 milliards d'euros) est, pour le vice-président de la commission des finances au Sénat, "une priorité, de même que la réduction de l'endettement, ce que prévoit la loi de programmation". Pour autant, "alors que la baisse a été de 25 % en quatre ans, il n'y aura pas de nouvelle baisse des dotations pour les collectivités. À titre d'exemple, 100 millions d'euros échoiront au Cantal". Le sénateur invite donc les élus à "préparer leur budget sur la base de 2017, d'autant plus que les subventions à l'investissement ont globalement augmenté, telle la DETR qui a quasiment doublé en quatre ans. Elle est passée de 5,5 à près de 10 millions d'euros pour le Cantal (idem qu'en 2017). Il faut que les collectivités ne ralentissent pas leurs investissements, les élus ne doivent pas avoir peur, il y a des fonds européens dont il faut profiter" !

Un bémol, les Contrats de ruralité
Si le parlementaire relève "un bémol en ce qui concerne les nouveaux Contrats de ruralité" qui, bien que maintenus, "ne bénéfi-



Pour Bernard Delcros, la réduction du déficit public est "une priorité".

cieront plus de crédits dédiés" (les financements des cinq contrats du Cantal sont néanmoins assurés pour la deuxième année avec 45 M€ acquis), il relève aussi que "le plan d'économie de 13 milliards d'euros de dépense publique concerne les seules 340 collectivités dont le budget de fonctionnement dépasse 60 M€, collectivités qui représentent près de 80 % de la dépense publique de l'État. Le Département du Cantal est concerné ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils devront donc, comme les

338 autres collectivités, ne pas augmenter leur budget de fonctionnement de plus de 1,20 % par an sur trois ans". Mais, assure Bernard Delcros, "ce ratio sera adapté à chaque situation". La suppression de la taxe d'habitation, "que j'ai soutenue contre l'avis du Sénat, ne générera aucune perte pour les collectivités, l'État ayant décidé de se substituer aux contribuables". Dans le Cantal, 87 % des ménages bénéficieront ainsi de l'exonération progressive de cette taxe liée aux revenus (réduction de 30 % en 2018, 60 % en 2019 et 100 % en 2020).

Et puis, le sénateur a souhaité aussi énumérer les avancées, obtenues là encore, "à travers le travail parlementaire". C'est le cas du prêt à taux zéro : "Il devait être supprimé pour les constructions neuves en zone rurale... L'ensemble du Cantal aurait été impacté, contrairement aux zones urbaines. Sur le principe de l'équité, j'ai donc déposé un amendement qui a été pris en compte et le PTZ a été rétabli pour 2018 et 2019. Une opportunité pour les primo-accédants." C'est aussi le cas pour les Territoires à énergie positive pour la croissance verte : "Menacés par une circulaire, les crédits affectés aux collectivités labellisées (sept dans le Cantal), seront bien maintenus. Mieux, une enveloppe supplémentaire de 75 M€ a été accordée au niveau national. Un travail parlementaire qui a permis des avancées : "Le montant du Fonds de soutien au commerce et à l'artisanat (Fisac) a été stabilisé à 16 M€ ; les zones de revitalisation rurales sont confortées (la quasi-totalité du Cantal est en ZRR). Les transmissions familiales d'entreprises commerciales ou artisanales deviennent éligibles aux aides alors qu'elles en étaient exclues ; le maintien d'une DGF bonifiée pour les collectivités a été confirmée", annonce encore Bernard Delcros.

C. FOURNIER

Bernard Delcros a par ailleurs été désigné par la commission des finances pour intégrer la commission supérieure du numérique et de la Poste destinée à "faire évoluer les territoires".

CHANTIERS

Transfert de la compétence eau et assainissement

Le transfert aux intercommunalités doit devenir obligatoire au 1^{er} janvier 2020 : "Une proposition de loi sera déposée par la ministre Jacqueline Gourault avec qui je travaille. L'objectif est de laisser libre choix aux élus de transférer ou non cette compétence en fonction des réalités du terrain."

Moins de parlementaires
"Je ne suis pas opposé au principe à condition que le poids de la ruralité ne soit pas affaibli par la mesure dans les décisions nationales."

Réforme de la fiscalité locale

"Certaines dépenses, assumées par les collectivités,

doivent relever du national à l'image de l'Apa." Dans cette optique, l'idée est celle "d'une part de TVA pour les Régions, de CSG pour les Départements, les taxes économiques pour les intercommunalités et les taxes foncières pour les communes."

Transition énergétique
Signataire du Pacte finance climat 2020, Bernard Delcros veut "un traité à l'échelle européenne et financé par l'Europe". Objectif : "Diviser par quatre l'émission des gaz à effet de serre. Cet enjeu est créateur d'emplois : au moins 900 000 en France et six millions en Europe".

Formation Chambre d'agriculture

Mes P@rcelles

À Aurillac,
lundi 12
et mardi 13
février.

Objectif et contenu : personnaliser son interface MesP@rcelles ; gérer son parcellaire et assolement ; enregistrer ses interventions de fertilisation et les raisonner dans une démarche économique et écologique ; saisir ses traitements phytosanitaires ; raisonner ses prochaines campagnes de fertilisation

Lundi 12 et mardi 13 février de 9 h 30 à 17 heures à la chambre d'agriculture à Aurillac.

Coût : 28 € pour les agriculteurs et porteurs de projets ; pour tout autre public, se renseigner (crédit d'impôt si vous êtes imposable au bénéfice réel).

Intervenant : Manon Prince, conseillère spécialisée.

Inscription : obligatoire auprès de Manon Prince au 04 71 68 38 20 avant le 1^{er} février.

Le programme complet sera communiqué aux agriculteurs par la chambre d'agriculture. Pour plus d'informations, contactez la chambre d'agriculture à Aurillac.